

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022
2023

Construire
l'avenir

CONSEIL D'ADMINISTRATION



**OLIVIER
TOUTAIN**
Président
national
(UA Lyon)



**ISABELLE
FERY**
Vice-présidente
et secrétaire
générale
(UA Aix-Marseille)



**PASCAL
RICHÉ**
Trésorier général
(UA Champagne-
Ardenne)



**SOPHIE
MUNG MING TIK**
Secrétaire
générale adjointe
(ADA
La Réunion)



**ANGÈLE
GARREAU**
Trésorière
générale adjointe
(UA Poitou-
Charentes)



**CHRISTINE
MESSIÉ**
Vice-présidente
(UA Grenoble)



**LAURENT
ZAMECZKOWSKI**
Vice-président
(UA Versailles)



**CARINE
AYADI
SCRIMENTI**
Administratrice
(UA Versailles)



**ERIC
CAT**
Administrateur
(UA Caen)



**DJAMIL
CHOUITER**
Administrateur
(UA Lyon)



**SANDRINE
EIFERMANN
SOUTARSON**
Administratrice
(UA Créteil)



**EMMANUEL
GAROT**
Administrateur
(ADA Paris)



**MARIE-HÉLÈNE
GUÉNÉGO**
Administratrice
(UA Montpellier)



**CATHERINE
HAROUTUNIAN**
Administratrice
(UA Créteil)



**MARIE-
FRANÇOISE
WITTRANT**
Administratrice
(UA Nord/
Pas-de-Calais)

AVANT-PROPOS

Depuis notre élection au congrès de Lyon, nous nous sommes attachés à veiller à ce que les associations PEEP et les adhérents soient toujours au cœur de nos préoccupations et de nos actions, afin de mieux vous accompagner, mieux vous informer et vous servir.

La Fédération PEEP retrouve désormais toute sa dynamique et sa mission de service au mouvement ; sans relâche, nous portons votre voix auprès de toutes les institutions et des acteurs du système éducatif.

Grâce à votre implication sur le terrain et à vos retours, nous sommes heureux de constater que notre stratégie porte ses fruits : vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le Centre ressources PEEP, à répondre à nos divers sondages et enquêtes, à vous emparer des supports et flyers mis à votre disposition, vous n'hésitez pas à contacter les services du siège ; vous le dites, vous vous sentez réellement fédérés, moins isolés.

Ainsi, vous êtes de plus en plus nombreux à venir aux instances fédérales, et à participer aux ateliers pour nous expliquer votre vision de l'école, nous faire part de vos propositions et de vos attentes, car c'est dans l'ADN de notre mouvement d'être force de propositions.

La PEEP est de plus en plus visible dans les médias et dans les audiences institutionnelles pour poser les problématiques, remonter les diverses situations très variées du territoire, afin de porter la voix des parents d'élèves, de la maternelle au supérieur, des villes comme des campagnes, de la France métropolitaine et des territoires ultra-marins.

C'est cette diversité de profils qui fait toute la force de notre mouvement, c'est ce qui fait notre richesse, c'est ce qui construit notre représentativité.

Continuons sur cet élan !

Isabelle Fery, secrétaire générale

Sophie Mung Ming Tik, secrétaire générale adjointe

SOMMAIRE

ORIENTATION

L'orientation scolaire, enjeu majeur des prochaines années ?

Emmanuel Garot et Catherine Haroutunian p. 4

VOIE PROFESSIONNELLE

L'enseignement professionnel sur la voie de la réforme

Olivier Toutain p. 6

GROUPE SANTÉ PRÉVENTION (GSP)

« Nos représentations, nos actions, nos productions »

Didier Carmaux et Marie-Françoise Wittrant p. 8

Témoignage : Bruno Ecard, président de la PEEP

Dijon, membre du GSP :

« *Accompagner les familles sur les questions de santé et d'inclusion scolaire* » p. 10

STATUTS

De la nécessité de modifier les statuts de la Fédération, pour se moderniser et survivre...

Christine Messié p. 12

ASSOCIATIONS LOCALES

Témoignages

• *Isabelle PONCHARVILLE, présidente de l'ADA*

PEEP REUNION :

« *L'école ne peut se construire sans les parents* » p. 14

• *Carine Ayadi, présidente de la PEEP Courbevoie et de l'AD 92, administratrice PEEP nationale :*

« *Défendre les parents et les enfants, dans la bienveillance et le respect* » p. 15

SERVICE COMMUNICATION

Informé et communiquer ! p. 16

L'ÉCOLE DU FUTUR

La PEEP propose au ministre de l'Éducation nationale un livre blanc pour l'école du Futur

Isabelle Fery p. 17

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Interventions à l'assemblée générale

Rapport d'activité / Rapport financier p. 18

L'orientation scolaire, enjeu majeur des prochaines années ?

Emmanuel Garot et Catherine Haroutunian

« La question de l'orientation, et c'est une très bonne chose, est au cœur de la loi ORE du 8 mars 2018 qui a fondé Parcoursup. L'orientation est devenue une question centrale, parce qu'on s'inscrit dans une perspective où le lycée a désormais la mission d'aider les lycéens à se projeter au-delà du secondaire, vers le supérieur ».

« Il va falloir dans les années qui viennent encore davantage anticiper, développer l'éducation à l'orientation, pour que les lycéens construisent progressivement leur parcours ».

« Cela suppose qu'il y ait une culture du projet d'orientation qui démarre plus tôt dans le système éducatif, qui fasse que l'on ne renvoie pas aux seuls moments d'affectation la question du choix de parcours ».

« Il s'agit de donner du temps à cette éducation à l'orientation, en complément des savoirs, de proposer des outils comme le fait l'Onisep, de permettre de découvrir les métiers et les professionnels. C'est l'enjeu de la découverte des métiers en classe de 5^e comme le souhaite le président de la République ».

« L'éducation et l'accompagnement à l'orientation sont un enjeu fort du système éducatif et il faut se réjouir que cette question soit aujourd'hui sur la place publique ».

Ces quelques passages, tirés de l'interview que Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup, a accordée à PEEP SUP il y a quelques mois, résument à eux seuls cette problématique de l'orientation scolaire dont la PEEP et sa section PEEP SUP se saisissent

de plus en plus au travers de groupes de travail, de représentations institutionnelles, d'auditions à l'Assemblée nationale ou de différentes actions menées.

Articuler les parcours de formation : lycée-entreprise, parcours scolaire-apprentissage, enseignement secondaire-enseignement supérieur, a constitué le point central d'un des groupes de travail sur la réforme des lycées professionnels auxquels la PEEP a participé, puisque notre thématique était « Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ? »

En tant que membre du conseil d'administration de l'Onisep, acteur majeur de l'orientation en France, nous avons également participé aux deux premières séances de travail du Comité d'Orientation Stratégique du programme AVENIR(s), qui est appelé à décider des orientations stratégiques pour les dix prochaines années. Cette vision de l'orientation, qui allie ambition et réalisme, avec l'objectif de suggérer des choix d'études en rapprochant les compétences du jeune de celles attendues dans les univers visés, doit être accompagnée dès les années collège, et les parents ont un rôle essentiel à jouer dans cet accompagnement, en complément des politiques qui seront mises en place au sein des établissements scolaires.



MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE, UN LABORATOIRE PARISIEN ?

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, fait de la mixité sociale et scolaire un axe majeur de sa politique, s'appuyant pour cela sur l'exemple des expériences menées ces dernières années à Paris. Ces déclarations sont cohérentes au regard des propos régulièrement tenus à nos représentants parisiens par leurs interlocuteurs du rectorat de Paris, cela depuis déjà quelques années.

Quelles sont donc ces expériences que le ministère pourrait bien généraliser, au moins pour partie, à l'ensemble du territoire national dans les prochains mois ? Les propos les plus récents du ministre mettent en avant un premier dispositif, celui des binômes de col-

lèges. Il s'agit ici de lier deux collèges, aux profils sociologiques distincts, auxquels les élèves de CM2 accèdent selon deux modalités possibles testées. La montée dite alternée, qui voit l'ensemble des élèves des écoles primaires sectorisées monter tous alternativement dans l'un des deux collèges désignés en classe de 6^e, puis l'autre collège l'année suivante. La montée dite par choix régulés, qui voit les élèves des écoles primaires répartis équitablement entre les deux collèges à l'entrée en 6^e.

L'expérience parisienne aura porté sur 6 collèges constituant trois binômes. Pour autant, et de l'aveu même de ses concepteurs, seul un binôme avait va-

leur d'exemple, les deux autres portant sur des collèges à la population bien trop similaire pour apporter des enseignements. L'expérience significative concerne les collèges Coysevox et Berlioz dans le XVIII^e arrondissement. Les résultats, évalués en 2018 par le chercheur Julien Grenet, apparaissent mitigés. Le nombre des départs vers le privé est apparu raisonnable mais non négligeable, le niveau du collège Berlioz, le plus défavorisé, a monté sensiblement. Il est toutefois difficile d'attribuer cette amélioration du collège Berlioz à la seule mise en place de ce dispositif. Un changement d'équipe de direction et la mise en place d'enseignements spécifiques attractifs auront pu jouer également un rôle décisif.

La seconde expérience menée à Paris, assurément généralisable aux grandes métropoles françaises disposant d'un important réseau d'établissements couplé à un réseau de transport dense, est celle de la réforme Affelnet mise en place en juin 2021. Passons rapidement sur le logiciel Affelnet en tant que tel, simple logiciel d'affectation que nous utilisons tous depuis longtemps. Passons également sur l'usage spécifique qui en a été fait à Paris jusqu'en 2021, usage qui différait déjà de sa destination première, et attachons-nous ici sur la réforme 2021. La réforme qui pourrait concerner beaucoup d'entre nous.

La mouture Affelnet 2021 a vu la mise en place à Paris d'un maillage de collèges se voyant attribuer chacun 5 lycées dits de secteur 1. Il existe également un nombre bien plus grand de lycées proposés au titre d'un secteur 2, et même d'un secteur 3, mais inaccessibles dans les faits sinon pour quelques lycées géné-

ralement fuis. Les 5 lycées de secteur 1 sont choisis selon leur attractivité et comprennent un à deux lycées très attractifs, un à deux moyennement attractifs et un à deux peu attractifs. A l'inverse, la plus grande attention est portée à la liste des collèges attribués à un lycée, d'une dizaine à une petite vingtaine, dont le niveau social et scolaire est plus ou moins également réparti, selon l'effet recherché sur la fréquentation d'un lycée.

Mais comment est établi le niveau social et scolaire d'un collège ? Selon l'Indice de Position Sociale (IPS). On ne saurait mieux définir cet indice que le ministre lui-même : « L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour chaque PCS, la valeur numérique de l'IPS correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. » Chaque famille a son indice IPS et la moyenne de ces IPS individuels définit l'IPS de l'établissement. Ce niveau d'IPS donne lieu, ou non, à un bonus social collectif, attribué à tous les élèves de l'établissement. Ce bonus est intégré à l'algorithme qui permet d'établir le barème de chaque élève qui lui ouvre, ou pas, les portes d'un lycée.

Comme on le voit le système est complexe, il aurait pu être encore détaillé, et mérite que l'on s'y attarde. C'est ce que font les équipes PEEP, que ce soit auprès du rectorat ou dans le cadre de la Commission de suivi de la réforme Affelnet présidée par Julien Grenet, dont la dernière réunion s'est tenue en Sorbonne en février dernier.

ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Concernant l'articulation entre le lycée et le supérieur, PEEP SUP a mis en place ou amplifié plusieurs initiatives avec l'objectif d'apporter le maximum d'informations aux parents, fiables et de qualité, afin de les aider à accompagner leurs enfants dans leur parcours d'orientation pour que celui-ci soit choisi et non subi. Ce qui implique de solliciter des experts, des acteurs de l'orientation, des grands témoins, notamment des responsables de formations du supérieur ou des chefs de projets au sein des ministères.

- Une série de trois webinaires a été programmée avec M. Ringard et Teillard, inspecteurs généraux au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec pour objectifs principaux d'expliquer les réformes du LEGT et du baccalauréat et leur articulation avec Parcoursup. Ces trois webinaires, à destination de nos adhérents, ont rencontré un vif succès et permettent à nos parents d'aborder toutes les questions qu'ils souhaitent.
- La possibilité a été donnée à tous les adhérents in-

téressés d'accéder, en visioconférence, à une vingtaine de conférences sur l'orientation postbac.

- Notre présence accrue sur les salons de l'orientation, à Paris ou en région, nous donne une visibilité de plus en plus importante auprès des acteurs institutionnels de l'orientation. Mais cela implique aussi, de notre part, de bien cibler nos participations afin que la PEEP continue à être associée à des salons qui présentent des formations de qualité, avec une forte représentation de formations publiques. Les différents flyers à disposition des visiteurs (Parcoursup, bac général, bac technologique, bac professionnel) sont d'ailleurs très appréciés.

- Nouveauté 2022-2023 : une série d'interviews réalisées par PEEP SUP et le service communication autour de plusieurs thèmes : « Parcoursup » avec Jérôme Teillard, « l'Université aujourd'hui », avec Guillaume Gellé, président de France Universités, la nouvelle plateforme de candidature en master « MonMaster », avec Patrick Courilleau, directeur du projet MonMaster.

L'enseignement professionnel sur la voie de la réforme

Olivier Toutain



Le président de la République et la Première ministre ont annoncé de nouvelles ambitions pour la voie professionnelle en renforçant les réussites de ces élèves, en réduisant le nombre de décrocheurs, en améliorant l'insertion professionnelle qui cherchent à travailler après le diplôme, en permettant à ceux qui poursuivent ensuite leurs études de mieux réussir.

Cela passera par un rapprochement supplémentaire avec les professions, par un travail plus en amont sur l'orientation, par revoir la place des enseignements généraux et des savoirs fondamentaux dans le programme des lycées professionnels. Mais c'est aussi changer le regard de la société, des élèves et de leurs familles, sur cette voie de formation.

Deux ministres sont en charge de cette réflexion, M. Pap Ndiaye et Mme Carole Granjean.

Depuis le 21 octobre dernier, plus de 160 acteurs de l'enseignement professionnel ont participé à quatre groupes de travail pour relever le défi de faire de la voie professionnelle, une voie de réussite et d'insertion professionnelle garantie pour tous les lycéens scolarisés dans les 2 100 lycées professionnels ou lycées polyvalents du pays :

- Comment réduire le nombre de décrocheurs ?
- Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
- Comment améliorer l'accès à l'emploi après le diplôme ?
- Comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?

QU'A FAIT LA PEEP ?

La PEEP a créé des binômes d'élus ou de parents d'élèves PEEP afin de participer à ces groupes de travail et, ainsi, être source de propositions. Nous avons honoré 6 dates chacun. En amont, nous avons sondé les parents d'élèves en voie professionnelle afin de recueillir leurs avis, ce qui nous a permis de décider des axes de propositions. Nous avons aussi sollicité des parents d'élèves en voie pro, mais aussi en voie agricole, pour qu'ils répondent à des entretiens qualitatifs auprès du ministère du travail et de la voie professionnelle. Il nous est apparu nécessaire que la PEEP soit au rendez-vous et que les parents concernés par cette réforme puissent donner leur vision, leurs avis et leur regard sur cette filière. Nous les remercions pour le temps qu'ils ont bien voulu y consacrer.

Propositions

Les nombreux échanges et réunions menés permettent de dégager des propositions. Les quatre groupes sont unanimes sur le fait qu'il est indispensable d'intensifier le niveau d'accompagnement de tous les jeunes de la voie professionnelle.

- **Au collège, je m'oriente vers la voie professionnelle** (25 propositions)
Le collégien s'informe, exprime ses souhaits et saisit ses choix d'orientation pour intégrer une formation.
- **Je vis ma scolarité en lycée professionnel**

(45 propositions)

Le lycéen va en cours, précise son orientation et est accompagné par l'équipe pédagogique dans son quotidien, notamment s'il a des besoins éducatifs particuliers.

- **Je suis en situation de décrochage et/ou je me réoriente** (32 propositions)

Le lycée repère et accompagne un lycéen en situation de décrochage et lui permet de se réorienter si besoin (droit à l'erreur, passerelles).

- **Je découvre le monde professionnel** (62 propositions)

Le lycéen réalise une PFMP, visite des entreprises, est accompagné par un mentor. Le lycée organise ces temps d'échange avec le monde professionnel.

- **Je prépare ma poursuite d'études dans le supérieur** (31 propositions)

Le lycéen s'informe et prépare sa poursuite d'études supérieures.

- **Je prépare mon insertion dans la vie active** (15 propositions)

Le lycéen s'informe et lance les démarches pour trouver un emploi cohérent avec son projet.

- **Propositions transverses** : 52

Et la PEEP, elle a proposé quoi ?

Quelques propositions comme :

- Journées portes ouvertes pour les parents dont les élèves fréquentent déjà l'établissement et futurs lycéens et parents (élèves de 3^e) pour visiter l'établissement si de secteur.
- Un assistant pour les professeurs.
- L'intégration au CA (max 30 %) de chefs d'entreprise ou artisans dans les métiers auxquels prépare l'établissement.
- Le maintien de l'enseignement général actuel afin que cela ne tende pas exclusivement vers de l'apprentissage.
- Proposer aux élèves des options de renforcement dans les matières générales.
- Proposer aux élèves des options de méthodologie (savoir rédiger, savoir argumenter, poser une problématique...).
- Traiter les lycéens de la voie pro comme les élèves du lycée général et technologique.
- Revoir le programme scolaire avec des attentes plus grandes sur l'oral, la présentation écrite, l'argumentation.... De façon à pouvoir « concurrencer » les autres baccalauréats.
- Faire des programmes en cohérence avec les attendus du supérieur.
- Laisser les élèves prendre des initiatives ou travailler en groupe pour les responsabiliser.
- Avoir un discours de vérité sur la poursuite d'études « ça va être compliqué mais avec un parcours adapté, c'est possible ».
- Prévoir, comme à l'université ou dans les lycées hôteliers par exemple, des classes de mise à niveau afin de reprendre/revoir les bases.
- Proposer du tutorat avec des élèves de 2^e année pour leur donner des conseils, les rassurer, les encourager. Les conseils entre pairs marchent toujours mieux, car c'est la preuve par l'exemple.
- Point de vigilance sur les problèmes de transport et d'hébergement car ils font faire des choix d'orientation pratiques et non choisis.

Et la suite ?

Un nouveau cycle de concertations avec des organisations syndicales de personnels, des chefs d'établissement, des branches interprofessionnelles, des représentants d'élèves, des représentants des régions, des représentants de parents d'élèves.

Printemps 2023 : lancement de travaux et d'expérimentations sur la base des conclusions des groupes de travail.

Septembre 2023 : application des premières mesures de la réforme des lycées professionnels dans certains établissements.

« Retour d'expérience sur ma participation au projet de la réforme du bac professionnel »

TÉMOIGNAGE

« Plusieurs acteurs et intervenants d'horizons différents étaient invités à participer aux diverses réunions de travail qui se sont déroulées sur trois mois afin de repenser et valoriser la voie professionnelle. Chacun a eu le droit à la parole.

Intégrer les associations de parents d'élèves à ces réunions m'a permis de mieux connaître les enjeux de cette réforme et parfois d'intervenir afin de faire entendre la voix des parents. Ça m'a donné l'envie de continuer à faire ce que je fais depuis près de 12 ans, représenter les parents d'élèves au nom de la PEEP !

J'ai compris que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a vraiment besoin de prendre en compte les qualités et les compétences de chaque participant pour s'assurer que tous les changements envisagés soient pris en compte (je l'espère !).

Ce que j'ai apprécié également, c'est que chaque participant parlait de manière objective et en toute transparence. J'ai trouvé que prendre la parole sans être jugée et sans en débattre était important pour moi, c'est une marque de respect et de compréhension des idées de chaque participant.

J'avoue avoir eu de l'admiration envers les enseignants qui ont assisté à ces réunions ; ils ont parlé avec franchise et je trouve qu'ils ont bien représenté les enseignants de la voie professionnelle. Idem pour tous les représentants des élèves qui avaient des attentes bien précises, notamment sur la carte des formations.

Pour conclure, c'était une première pour moi et j'ai trouvé l'expérience enrichissante. Si c'était à refaire, je pense que je serais partante. »

Fadila Ammer

« Nos représentations, nos actions, nos productions »

Didier Carmaux et Marie-Françoise Wittrant

Le GSP, Groupe Santé Prévention de la Fédération Peep, répond aux questions des parents sur le bien-être des élèves et des étudiants, leur santé, la restauration scolaire, le harcèlement, la prévention, le handicap...

Il anime et s'appuie sur un réseau de 51 référents départementaux intervenant au sein des AD, de Lille à Versailles, d'Ollioules à Lyon et de Dijon à Paris. Ce réseau est le relais des initiatives nationales et organise des actions sur le terrain.



NOS REPRESENTATIONS & PARTENARIATS

Le GSP siège et intervient dans plusieurs instances telles : le CNSEI (Conseil National de l'Ecole Inclusive), le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), en particulier la commission éducation, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés).

Le GSP a permis la signature de partenariats natio-

naux avec l'APS (Association Phobie Scolaire), l'ANLCI (Association Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), l'AFPSSU (Association Française pour la Promotion de la Santé dans l'environnement Scolaire et Universitaire).

Le GSP fait connaître ses actions au travers des échanges de ses membres avec les instances, les ministères, la presse.

NOS AUDITIONS & PARTICIPATIONS

Les membres du GSP ont été auditionnés par le Sénat, l'Assemblée nationale et l'Inspection Générale de l'Administration sur des sujets comme le bâti scolaire, les AESH, la vaccination et la médecine scolaire.

Nous avons publié un communiqué de presse sur l'évolution du CNCPH en mars 2023.

Le GSP a participé : à la rédaction d'un rapport sur « la prévention du suicide chez les jeunes » commandé par la Haute Autorité de Santé, à l'ouvrage « Coédu-

cation » chez Canopé éditions, à un rapport sur la « santé mentale des enfants » du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).

Le GSP est intervenu : lors du colloque sur le sommeil du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE), dans la campagne « Bonne Nuit, Bon Jour » et un de nos membres a été interviewé par SqoolTV.

NOS ACTIONS

Le GSP se retrouve une fois par mois et anime trimestriellement le réseau en visio-conférence.

Nos membres organisent des webinaires le jeudi sur des thèmes variés sensibilisant les parents d'élèves et toutes les personnes concernées sur :

- les dangers d'internet,
- le sommeil,
- les allergies alimentaires,
- le bizutage,
- les troubles d'apprentissage,
- les bienfaits pédagogiques des jeux,
- la qualité de l'air, etc.

Le GSP aide des parents sur le territoire afin de les épauler dans la résolution de leurs difficultés (lire à ce sujet l'interview de Bruno Ecard, pp 10-11). Par exemple, sur la phobie scolaire ou le handicap, soutien du GSP par mail, téléphone et assistance.

Nous présentons le GSP lors de colloques ou manifestations (Colloque FFDys Paris et Marseille, Salons d'étudiants).

En partenariat avec l'ANLCI, le réseau départemental GSP a organisé la projection du film « l'Illettré » suivi de débats de septembre à novembre 2022.



A la tribune du colloque « Des difficultés au Plaisir de la Lecture », de gauche à droite, Jean-Charles Ringard-Flament, Aline Le Guluche, Michèle Bauby-Malzac, Franck Ramus, et, au micro, Isabelle Fery, secrétaire générale de la PEEP.

Le point d'orgue de l'année fut le colloque national PEEP « Des difficultés au Plaisir de la Lecture ».

Cet événement, organisé avec l'équipe du GSP, la secrétaire générale de la Fédération et l'ADA Peep Paris, s'est tenu le 19 novembre 2022 au Palais du Luxembourg.

Les interventions de Jean-Charles Ringard-Flament

(inspecteur général de l'éducation, des sports et de la recherche, président du comité scientifique de la FFDys), Séverine Casalis (professeur de psychologie cognitive et psycho-linguiste), Alexandre Jardin (écrivain), Franck Ramus (directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil scientifique de l'Education nationale), Aline Le Guluche (auteure), etc. ont été fort appréciées.

NOS PRODUCTIONS

Le GSP synthétise et réactualise plus de 120 ressources pour les mutualiser avec l'ensemble du mouvement Peep.

Voici quelques-unes des créations du GSP :

Supports et documents

- Trousse de secours regroupant les coordonnées de différentes associations à contacter en cas de problèmes
- Carte heuristique des troubles Dys

- Boîte à outils numériques simplifiant le temps des devoirs à la maison

- Récapitulatif des temps de l'école inclusive au cours de la scolarité.

Internet

- Webinaires sur la chaîne YouTube de la Fédération Peep
- Facebook GSP
- Capsules vidéo «Protection enfance»

Nous souhaitons remercier le réseau GSP et les salariés de la Fédération, particulièrement Erika Choleau, de leur engagement. La confiance témoignée par le Conseil d'administration nous conforte dans nos actions : le GSP participe au mouvement Peep en étant à l'écoute des enjeux de la scolarité pour les parents d'élèves et d'étudiants.

« Accompagner les familles sur les questions de santé et d'inclusion scolaire »

Bruno Ecard, président de la PEEP Dijon, membre du Groupe Santé Prévention de la Fédération PEEP



Quel a été votre chemin d'engagement à la PEEP, qui vous conduit aujourd'hui, entre autres, à œuvrer pour le GSP, Groupe Santé Prévention ?

Mon engagement de parents d'élèves vient de mon instit' de CP... Une véritable horreur, qui préférait faire asseoir certains de mes camarades dans l'allée pendant qu'ils faisaient des dictées, et qui leur mettait un coup de pied au cul à chaque fois qu'il passait derrière. Un instit' qui refusait que les gamins malades puissent aller aux toilettes quand ils en avaient besoin. J'ai eu des camarades qui ne pouvaient pas prendre le bus le matin sans vomir... J'ai un souvenir très traumatisant de cette période-là.

J'ai poursuivi ma scolarité en essayant de me «sauver» de cela. J'ai fait un passage par le lycée pro, puis je suis parti en apprentissage avant de reprendre mes études pour faire un BTS, puis un master.

Et puis, il y a eu ce jour, à un moment où au niveau santé j'étais au 36^e dessous, quand une femme m'a gentiment livré des fournitures scolaires pour la rentrée de mon fils au collège, et me les a amenées jusque dans mon salon. Cette femme m'a présenté les actions qu'elle menait avec la PEEP sur l'établissement.

Et ce fut le début de votre engagement à la PEEP ?

Tout à fait. J'ai décidé de rejoindre l'association locale, puis, assez rapidement, de m'y investir un peu plus...

En intégrant notamment le Groupe Santé Prévention...

Oui, j'ai voulu intégrer le GSP pour pouvoir mener des actions de prévention et des actions de sensibilisation auprès de tous, et accompagner les familles quand elles en ont besoin sur les questions de la santé et de l'inclusion où elles ont fréquemment besoin de notre aide.

Le souvenir traumatisant de votre instit' de CP n'y est pas étranger...

Bien sûr, nous étions en 1985. La vision de l'instit' n'était pas du tout la même. Le rôle de l'instituteur en milieu rural n'était pas du tout vécu de la même façon. Aujourd'hui, cela « sortirait » beaucoup plus vite, et il y aurait des sanctions. A l'époque, les choses

étaient différentes ; quand j'étais au collège, par exemple, on n'accueillait pas les élèves souffrant de troubles « Dys » comme on les accueille aujourd'hui ; on se dépêchait de les orienter le plus tôt possible vers les classes préparatoires d'apprentissage, en filière pro, si possible en sortie de 3^e, voire avant.

Concernant la prise en compte à l'école des enfants atteints de troubles « Dys », ou encore l'inclusion scolaire des élèves souffrant de handicap, la situation s'est tout de même améliorée ces dernières années ?

Aujourd'hui, les troubles des apprentissages sont connus et reconnus comme tels, ce qui n'était pas le cas il y a 30 ans, et tout cela est maintenant cadré. Par ailleurs, on peut pas nier que depuis la loi de 2005, il y a quand même beaucoup de progrès qui ont été accomplis. Avant, le handicap était réservé à des écoles spécialisées, les élèves étaient en dehors du « milieu ordinaire ». Mais le tableau est loin d'être parfait, sinon le GSP aurait beaucoup moins d'activités... et ce n'est pas le cas.

Justement, concernant le GSP dont vous faites partie, comment s'organisent ses actions ?

Nous proposons des webinaires d'information pour les familles sur toutes les thématiques relatives au bien-être de l'enfant. Par exemple le rapport aux écrans, qui n'est pas toujours négatif, au contraire, en particulier concernant certaines problématiques de santé touchant des élèves.

La question de l'apprentissage de la lecture est également un point essentiel. Nous avons monté un grand colloque sur ce thème en novembre au Sénat ; nous participons avec l'ANLCI, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, à une campagne de sensibilisation sur l'illettrisme ; nous accompagnons également les établissements sur les nouveaux outils de communication, notamment de la communication non verbale à destination des publics allophones...

Sur ce dernier point, en quoi consiste concrètement cet accompagnement ?

Par exemple, il faut parfois repenser un règlement in-

“Nous proposons des webinaires d'information pour les familles sur toutes les thématiques relatives au bien-être de l'enfant.”

térieur d'un établissement pour qu'il soit compréhensible par tous. Un règlement intérieur d'établissement s'adresse à toutes les familles et à tous les élèves, peu importe leur situation sociale et de santé. Et on se rend compte très rapidement que, bien souvent, c'est plus ou moins du texte juridique, difficile à appréhender. Actuellement, dans l'établissement où je suis élu et à un plus large échelon également, je mène un projet sur les règlements pour qu'ils soient rédigés en « Falc », pour « faciles à lire et à comprendre ». C'est fondamental parce que le règlement, c'est un élément d'opposition au sein des établissements, un élément qu'on doit utiliser pour rappeler la règle à l'élève ou à sa famille quand survient un problème. Et le souci, s'ils ne comprennent pas la règle, elle ne sert à rien. L'objectif est donc de faire en sorte que les textes communs, les textes fondateurs de l'éducation, soient compréhensibles par tous.

De la même manière, concernant les programmes de formation et l'évaluation par compétences au collège, une des premières choses que j'ai commencé à faire, c'est de retravailler l'ensemble des intitulés de compétences parce que certaines compétences sont imbuables, même pour les enseignants. Il faut que l'évaluation soit comprise par la famille et l'élève, qu'ils comprennent pourquoi telle ou telle compétence est acquise, ne l'est pas ou est en cours d'acquisition. Et, le mieux, c'est quand même de savoir s'ils comprennent la compétence au départ...

Comment sont perçues ces initiatives par les responsables d'établissement, les enseignants ?

Les équipes pédagogiques, comme les directions, sont confrontées de plus en plus à des problématiques de ce type, et elles sont preneuses de ce genre d'initiative, que l'on peut discuter au sein des conseils d'administration ou dans des commissions qui traitent de l'accessibilité.

La prise de conscience a été plus sociétale quand on a accueilli en masse des réfugiés, notamment ukrainiens. L'Education nationale a passé un partenariat avec le ministère de l'Education ukrainien pour une possibilité d'accès à du « CNED ukrainien » pour ces élèves, avec une scolarisation en inclusion avec du FLE, Français langue étrangère, un dispositif pour apprendre le français en tant que langue seconde pour des élèves qui ne l'ont jamais pratiqué et qui débarquent sur le territoire. Le gros problème, contrairement à une partie des élèves que l'on incluait déjà, il y avait très peu de bases communes dans la langue ; l'ukrainien est un dérivé de la langue russe et c'était compliqué, car on a peu de ressources communes. L'anglais n'était pas forcément la béquille habituelle, donc il a fallu repenser certaines choses et s'orienter vers de la communication non verbale, vers de l'ex-

plication par des pictogrammes, etc. Cela a été très vite un constat d'utilité et d'urgence. Ces élèves ont pu bénéficier du dispositif des unités pédagogiques d'enseignement pour les allophones arrivants, qui leur permet pendant un an d'avoir des cours de FLE à hauteur de 13 h par semaine.

Outre l'aspect purement scolaire, les problèmes de la langue se posent au quotidien, pour les enfants comme pour les parents...

Oui, il y a le quotidien de la vie... Quand on accueille une famille qui vient d'un pays qui ne parle pas la même langue que vous, dès que l'on fait une réunion et si l'on veut qu'ils participent et qu'ils se sentent accueillis, il faut faire en sorte qu'ils comprennent ce dont on parle. Cela peut passer par la présence d'un interprète, par un membre de la famille qui vient faire le relais, par des parents d'élèves qui ont la chance de parler plusieurs langues... On peut aussi recourir aux nouveaux outils technologiques ; il n'y a pas de honte à utiliser une application de traduction quand

“Je mène un projet sur les règlements pour qu'ils soient rédigés en « Falc », pour « faciles à lire et à comprendre »”

on fait un temps d'information sur l'orientation à une famille qui n'a que des bases assez succinctes en français. L'important c'est de s'assurer qu'à la sortie du rendez-vous et du temps d'échange, ils auront compris ce dont on aura parlé et qu'ils

puissent en discuter avec leurs enfants.

Avez-vous d'autres sujets qui vous tiennent à cœur, des questions sur lesquelles vous allez prochainement vous pencher ?

Nous avons chacun nos sphères de préoccupations propres. Et c'est ça qui fait d'ailleurs la force du GSP : on fait tous nos constats de terrain, on amène ces problématiques sur un temps d'échange et on voit ensemble ce que l'on peut faire pour essayer d'agir et d'informer le plus largement possible sur ces problématiques-là.

Un des grands projets que j'essaie d'accompagner, c'est celui, pour les filles, de la question des règles. Nous rencontrons de plus en plus de problèmes d'absentéisme pour diverses raisons, qu'elles soient économiques ou pour des questions de santé. On a travaillé sur projets d'accompagnement pédagogique ou des projets d'accueil individualisés, qui prennent en compte, par exemple, des débuts d'endométriose de jeunes filles au lycée ou en études supérieures ; ce sont des sujets pour lesquels on manque encore de communication et d'outils pour aider les parents à en parler sereinement. On a des initiatives européennes de reconnaissance du congé menstruel qui sont étudiées pour le monde professionnel, et qui peuvent aussi nous interroger, nous interpeller pour le monde scolaire.

De la nécessité de modifier les statuts de la Fédération, pour se moderniser et survivre...

Christine Messié



La Fédération est une très vieille dame qui ne demande qu'une chose : vivre en fonction de son temps, en fonction des associations qui la composent, en fonction des bénévoles et des adhérents qui sont sa force vive.

La Fédération est une association de type Loi 1901 comme le sont vos APE, vos AD... avec quelques particularités. La Fédération est constituée uniquement d'associations indépendantes avec lesquelles elle passe une forme de contrat ; la Fédération est administrée par un conseil d'administration et, surtout, la Fédération est reconnue d'Utilité Publique. Cette reconnaissance d'Utilité Publique est un avantage pour

nous tous bien qu'elle implique le respect de nombreuses obligations. Le samedi 25 mars 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération, réunie à Paris à l'espace Saint Lazare, a approuvé les projets des nouveaux statuts fédéraux avec 70,47 % de voix favorables et du nouveau règlement intérieur qui accompagne ces statuts avec 74,57 % de voix favorables.

Les statuts qui vous ont été proposés tiennent compte des nouvelles dispositions imposées par la Reconnaissance d'Utilité Publique (R.U.P.) et par l'évolution de nos besoins pour nous moderniser et survivre.

DES NOUVEAUTÉS ISSUES DE LA R.U.P.

- Les statuts doivent préciser les modalités de changement de l'adresse du siège et si nous souhaitons ne plus être reconnus d'utilité publique ;
- En cas de position divergente au sein de la Fédération ou entre associations, ou si un membre est mis en cause, il devient obligatoire de mettre en place de façon systématique des procédures pour entendre toutes les parties ;
- Toujours en cas de position divergente au sein de la Fédération, ou entre associations, ou si un membre est mis en cause, il devient obligatoire de mettre en place de façon systématique des procédures pour permettre les recours. Ces recours, en fonction des situations, se feront soit auprès de l'assemblée générale de la Fédération, soit auprès de structures « plus locales », comme l'Union Académique ;
- Cependant, mieux vaut la prévention des situations conflictuelles. Avec les nouveaux statuts, les candidats à une élection devront informer l'assemblée générale de toutes situations personnelles qui pourraient aboutir à un risque de conflit dans le cadre de

leur mandat. Il en est de même au cours de l'exercice des mandats : dès lors qu'il existe un risque de situation conflictuelle, le conseil d'administration doit tout mettre en œuvre pour qu'il ne puisse lui être reproché d'avoir créé notamment un conflit d'intérêt ;

- Le bureau ne doit pas regrouper plus du tiers des membres du conseil d'administration. En ce qui concerne la Fédération, le conseil d'administration se compose d'au plus quinze membres, le bureau ne peut être composé de plus de cinq personnes ;
- La possibilité de tenir des réunions en visioconférence tant pour le Bureau que pour le Conseil d'Administration et, par extension, pour toutes les entités issues de la Fédération (Groupe de médiation, Groupe des contrôleurs, Groupe Santé Prévention...)
- La possibilité de voter lors des réunions en visioconférence tant pour le Bureau que pour le Conseil d'Administration et, par extension, pour toutes les entités issues de la Fédération (Groupe de médiation, Groupe des contrôleurs, Groupe Santé Prévention...).

DES NOUVEAUTÉS ISSUES DE L'ÉVOLUTION DE NOS BESOINS

Au-delà des dispositions qu'il convenait d'intégrer pour respecter les dernières mises à jour liées à la reconnaissance d'utilité publique, il devenait urgent

que nos statuts s'adaptent aux besoins de notre mouvement et aux réalités du terrain.

- La Fédération s'ouvre à de nouveaux adhérents :

les apprentis, les familles dont les enfants sont inscrits dans les maisons familiales rurales, les pupilles de l'État et de la Nation...

- Car les Unions Académiques (U.A.) ont de plus en plus souvent des parents « adhérents directs ». Il devenait impératif que les U.A. puissent avoir un droit de vote lors des assemblées générales fédérales dès lors qu'elles ont ce type d'adhérents. Elles auront dorénavant ce droit.

- Le Groupe Santé Prévention (G.S.P.) : n'oublions pas que notre Fédération reçoit des subsides de l'État. À ce titre, notre ministère de tutelle, le ministère de l'Éducation nationale nous demande de justifier de nos actions. Or, l'ouverture de la Fédération, à travers son G.S.P. et ses actions vers le bien-être de nos élèves et de leur famille, est devenue primordiale.

- Les Unions Locales : il y avait eu, précédemment, une volonté de les éliminer, notamment pour des raisons financières. Or, sur le territoire, des unions locales continuent à exister, à agir dans l'intérêt du mouvement PEEP. Mais ne pas leur donner un cadre statutaire est une porte ouverte aux situations abusives. Les reconnaître et donc les encadrer devenaient indispensables.

- Le Groupe de Médiation se constituera dorénavant de six personnes (au lieu de cinq) avec un renouvellement annuel par tiers. Ses missions se développent.

- L'Association de Parents d'Elèves PEEP France : elle est née d'un constat. De nombreuses familles ne peuvent adhérer à la PEEP faute d'associations sur le terrain. PEEP France a donc pour vocation de regrouper toutes ces personnes qui n'ont aucune asso-

ciation PEEP sur leur territoire académique – c'est d'ailleurs la condition sine qua non pour pouvoir adhérer à PEEP France. Cependant, le second but de PEEP France est de favoriser la création d'associations. Aussi, dès lors qu'elle constate que sur un territoire donné, il existe une ressource humaine pour créer une association, PEEP France mettra tout en œuvre pour favoriser cette création.

- Le développement des interactions entre les structures et le principe de substitution sont strictement encadrés afin, d'une part, d'éviter que des A.P.E. soient « absorbées » abusivement et, d'autre part, de permettre de faire face à l'absence réelle d'associations sur un territoire.

- Avec le recours beaucoup plus systématique aux outils informatiques, la Fédération se devra de recueillir à la fois les besoins des associations membres pour pouvoir répondre plus rapidement à leurs demandes, mais également la parole des familles pour permettre une meilleure représentation au niveau de nos interlocuteurs.

- La création d'une commission électorale dès lors qu'une assemblée générale a, à son ordre du jour, une élection.

- Une meilleure reconnaissance des suppléants du conseil d'administration : ils seront dorénavant cinq et pourront participer systématiquement aux réunions du Conseil d'administration sans avoir droit de vote.

- Le respect du Registre Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) est devenu inévitable dans tous nos actes quotidiens. Il convenait que nous l'intégrions.

ET DEMAIN...

Tout un processus va se mettre en œuvre : il faut faire valider les projets des statuts et du règlement intérieur que vous avez votés par le ministère de l'Intérieur et par le Conseil d'État.

Parallèlement, nous allons rédiger des statuts types pour les différentes associations qui composent la Fédération dont :

- Les A.P.E. locales y compris les A.P.E. PEEP Sup et PEEP Agri
- Les Associations Départementales
- Les Unions Académiques
- Les Associations Départementales et Académiques
- Les Unions Locales

Dès lors que les statuts et le règlement intérieur sont

validés par les hautes sphères de l'État, nous avons six mois pour vous proposer de nouveaux documents. Vous aurez alors deux ans pour modifier vos propres statuts.

Des règlements intérieurs devront être également rédigés pour notamment :

- Le groupe de Médiation
- Les contrôleurs aux comptes
- Le Groupe Santé Prévention
- Le Groupe PEEP Sup
- Le Groupe PEEP Agri

En remerciant tous ceux qui, par leur vote, vont permettre à la Fédération de poursuivre ses actions au service de vos associations, des familles et des jeunes.

« L'école ne peut se construire sans les parents »

Isabelle PONCHARVILLE, présidente de l'Association départementale académique (ADA) PEEP REUNION

Quel a été votre chemin d'engagement à la PEEP ?
Lycéenne, empruntant mes manuels scolaires à la PEEP, j'étais loin de me douter que je deviendrais un jour présidente départementale de la PEEP ! J'ai grandi et suivi ma scolarité à Sainte-Clotilde, à deux pas du quartier sensible du Chaudron. Mes parents, employés, voyaient l'école comme une tour d'ivoire. Plus tard, pour mes quatre enfants, j'ai voulu m'engager davantage dans leur scolarité en me présentant aux élections de parents d'élèves. Entrer dans l'école est un droit car les parents ont une place au sein du CA, des commissions et des comités... J'ai voulu m'engager pour comprendre les rouages de l'institution car mes parents n'avaient pas eu l'occasion, la vision et le temps pour le faire. Grâce à l'éducation stricte reçue par mon père, j'ai eu à cœur de porter la voix des parents en siégeant aux instances et, à chaque fin de CA, de conseil de classe, de commission de fonds social, de café des parents ou de CHS, je rédigeais un compte-rendu que j'expédiais à l'UL Nord et Est. Je pense que mon assiduité a joué pour, qu'à ma grande surprise, en septembre dernier, mon nom soit proposé pour la présidence de l'ADA.

Parmi les actions que vous menez, quelles sont celles que vous souhaiteriez mettre en avant ?

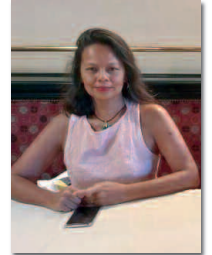
- Depuis la conférence contre le harcèlement scolaire le 5 novembre dernier, l'ADA est sollicitée par de nombreuses associations pour bâtir ensemble une école meilleure pour nos élèves. Depuis le 19 janvier dernier, la PEEP siège au Comité Régional Armée Jeunesse, des groupes de travail ont été formés pour réfléchir à « Comment sensibiliser la jeunesse aux grands enjeux de l'Océan Indien ? ».
- Par ailleurs, la PEEP, présente depuis 46 ans sur l'île, est régulièrement sollicitée par les médias (radio, presse écrite et télé) sur des sujets tels que la violence à l'école, la langue vivante régionale, la protection des mineurs sur internet, la laïcité, le service d'accueil pendant les grèves...
- Le 6 mars dernier, avec l'association Ecoute-moi, Protège-moi, Aide-moi, Colosse aux pieds d'argile, et deux avocates des barreaux de Saint-Pierre et de Saint-Denis, la PEEP a été reçue au rectorat afin de réfléchir à la mise en place d'un COPIL pour une détection et une prise en charge plus efficace des enfants victimes de violence en milieu scolaire.
- Le 28 mars, suite à l'appel d'une AESH et d'une association de défense pour les droits des personnes

porteuses de handicap visibles et invisibles, la PEEP était aux côtés d'une classe de lycéens en bac pro au lycée Memona Hinterman Affe-je qui souhaitent sensibiliser élèves, parents et personnels sur l'inclusion des élèves différents, de couleur, porteuses de handicap, pauvres...

• Depuis octobre dernier, la PEEP s'est engagée avec des associations de défense pour la langue vivante régionale : le créole réunionnais. Je suis avec beaucoup d'attention cette affaire car les droits culturels des élèves ne sont pas respectés en 2023 à La Réunion. Le déni de notre langue de la part de l'institution ne peut plus durer, seuls 5 % des élèves ont accès à l'enseignement de notre langue vivante régionale. Pourtant, les conséquences de ce déni sont connues : illettrisme, décrochage scolaire, acculturation. La PEEP ne peut tolérer davantage cette situation ; le 29 mars, au rectorat, un Plan pour l'Enseignement de la Langue et la Culture Réunionnaise a d'ailleurs été soumis au Conseil Académique Langue Culture Régionale.

Comment qualifieriez-vous les relations que vous entretenez avec les représentants de l'École ?

Il est certain que les institutions ne déroulent pas le tapis rouge aux parents d'élèves, notamment quand des chefs d'établissement planifient des conseils de classe en journée pendant les heures de travail. Cette stratégie de l'institution, au contraire de nous décourager, nourrit notre ténacité à nous rendre davantage visibles pour continuer à faire entendre la voix des parents. Après la famille, l'école est la deuxième maison des élèves et cela l'institution ne peut continuer à le nier, l'école ne peut se construire sans les parents. Pour accorder une véritable place au sein de l'école aux parents, je pense que légiférer serait une première étape en nommant un référent parents d'élève au sein de chaque académie. Ce référent parents d'élèves ne signerait pas la fin des associations de parents d'élèves, au contraire, il viendrait la renforcer en faisant le lien avec elles, en cas de non-représentation dans un établissement scolaire lors des élections de représentants de parents d'élèves à la rentrée par exemple, et serait garant d'un dialogue plus efficace entre les équipes éducatives et les parents... Ce référent parents d'élèves serait également un contact facilement identifiable dans l'organigramme souvent complexe de l'académie.



« Défendre les parents et les enfants, dans la bienveillance et le respect »

Carine Ayadi, présidente de la PEEP Courbevoie et de l'AD 92, administratrice PEEP nationale

Quelles ont été les motivations de votre engagement à la PEEP ?

Je suis maman de trois enfants, âgés aujourd'hui de 20, 18 et 13 ans. J'ai adhéré à l'idée d'être représentante des parents d'élèves dès la rentrée en maternelle de mon premier enfant, il y a donc 17 ans. Je souhaitais vraiment être actrice de tout ce qui se passait à l'école, comprendre son fonctionnement.

Après avoir été élue, j'ai voulu donner plus de temps et je me suis engagée comme présidente de la PEEP primaire Courbevoie. Depuis maintenant trois ans, je suis présidente de la PEEP primaire et secondaire puisqu'on les a fusionnées ; c'était une volonté de toute l'équipe parce qu'on trouvait qu'il y avait trop de séparation entre le primaire et le secondaire, alors que c'est une continuité qui est vraiment naturelle.

Comment se concrétise au quotidien votre engagement à la PEEP ?

On accompagne vraiment les familles et les élèves à grandir. Dans le parcours de l'élève, il y a parfois des soucis ou des questions, et les parents sont souvent un peu perdus. Encore plus depuis la période du Covid, on fait plus facilement appel aux parents élus obtenir une réponse, de l'aide.

Etre utile aux autres, aux autres familles, c'est mon cheval de bataille ! Je souhaite que notre rôle soit d'abord celui d'aider la famille qui en a besoin, dans l'orientation par exemple, ou sur des questions comme le harcèlement, et aussi et surtout en remettant l'élève – et son bien-être – au cœur de nos préoccupations.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'actions que vous menez ?

Nous avons des actions qui sont très larges ! Des actions solidaires de terrain ; par exemple nous organisons 3 ou 4 fois par an des collectes et des bourses aux vêtements.

Sur le plan de l'information aux parents, on propose différents webinaires : « Je rentre à la maternelle », « Je rentre au CP », « Je rentre au collège », « Je rentre au lycée »... Et, cette année, notre vice-présidente de la PEEP secondaire a animé tous les samedis, de début février jusqu'à mi mars, « les samedis de l'orientation », au sein de locaux que la ville met à notre disposition. Des rendez-vous destinés aux familles pour les informer sur les formations, les conseiller ou les aider, par exemple sur la lettre de motivation pour

Parcoursup. Les parents, le plus souvent accompagnés de leurs enfants, ont été très nombreux à venir !

L'orientation, la préoccupation majeure des parents...

Bien entendu, c'est essentiel ! D'ailleurs, notre souhait, ici sur la ville, c'est de commencer assez tôt le travail sur l'orientation, et de ne pas d'attendre la terminale. Par exemple, on commence dès la 5^e à inviter les parents à assister à un webinaire « orientation ». En matière d'orientation, nous souhaitons être dans l'aide constante.

Comment se passent les relations avec les autres membres de la communauté éducative ?

Quand on se réunit avec mes équipes, je leur dis « vous avez un rôle à jouer, c'est celui de défendre les parents et les enfants, toujours dans la bienveillance et le respect ». Et donc aujourd'hui, avec les chefs d'établissement, les directeurs d'école, nous n'avons jamais eu de problème, cela se passe très bien. Je suis beaucoup dans l'échange et dans la communication, et je pense qu'il faut travailler de plus en plus sur ça. Nous ne sommes pas enseignant, donc on ne peut pas prendre la place d'un enseignant, nous ne sommes pas là pour juger si le programme est adapté ou non... En revanche, nous sommes là pour dire « Attention, il y a un élève qui ne suit plus, comment peut-on faire ? », « Dans cette classe, les notes sont très basses, que se passe-t-il ? »... Nous sommes dans une philosophie de l'échange, et ça fonctionne ! On a même parfois des enseignants qui nous appellent sur nos portables pour nous demander de l'aide sur tel ou tel sujet.

Vous ne vous heurtez jamais à de vraies difficultés ?

Là où nous avons un peu plus de mal, c'est avec les services académiques, concernant le remplacement des enseignants. Mais, là encore, les chefs d'établissement nous demandent de faire des mails communs, c'est extraordinaire ! Je pense qu'aujourd'hui les responsables de l'Education nationale et les enseignants voient dans notre fédération une force et un travail de qualité. Et que nous ne sommes pas là pour les embêter mais pour trouver des solutions. C'est aussi le cas avec notre mairie, avec qui nous entretenons de très bonnes relations, et avec qui nous collaborons étroitement sur de nombreux sujets.



Informer et communiquer !

Réseaux sociaux

Twitter, Facebook, Youtube, LinkedIn
La PEEP est présente sur les médias sociaux....



Grand Prix PEEP



Sondages



Webinaires

Logifac, Impala, Prof express...



La Voix des Parents



Salons



Lettre aux responsables



Groupe Santé Prévention

Une communication sous différentes formes : newsletter, webinaires, communiqués de presse, colloque...



Vidéos



Interventions médias

Partenariats



La PEEP propose au ministre de l'Éducation nationale un livre blanc pour l'école du Futur

Isabelle Fery



En octobre 2022, le président de la République a lancé le Conseil national de la refondation (CNR) sous-titré « Construisons ensemble l'avenir de la France ». L'idée principale : que chacun puisse apporter sa réflexion, sa voix, pour faire « avancer notre pays », dans le cadre de diverses concertations.

Parmi les 9 thématiques du CNR, celle concernant « Notre École », également intitulée « Le CNR pour l'éducation : notre école, faisons-la ensemble ! » est ainsi définie : « Parce qu'elle est la garante du contrat social républicain, l'école est au cœur de la démarche du Conseil national de la refondation ».

Basé sur la contribution de tous, à tous les niveaux, cet axe doit être abordé localement, en fonction des souhaits des départements ou des chefs d'établissement. Or, nos adhérents PEEP n'ont pas tous été conviés à cette réflexion...

La Fédération PEEP a donc décidé de lancer un vaste questionnaire auprès de tous ses adhérents afin de recueillir leurs idées, leurs avis et leurs orientations sur leur vision de « L'école du futur » pour faire entendre votre voix.



La PEEP étant depuis des décennies au cœur même de l'institution éducative, les parents d'élèves, élus ou délégués, ont toute l'expertise et l'expérience pour faire des propositions sur l'École du futur.

Grâce à un vaste questionnaire lancé le 17 novembre auprès

de tous nos adhérents, nous avons pu recueillir leurs avis et leur vision de « L'école du futur » sur les 4 axes suivants :

AXE 1 : Le bâtiment et l'aménagement de l'espace

AXE 2 : Le temps scolaire et ses enseignements

AXE 3 : La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers

AXE 4 : Les relations avec les parents d'élèves et les parents élus/délégués.

Plus de 1 200 parents ont pris le temps de s'exprimer.

Le conseil d'administration, fort des retours du terrain, a profité des instances fédérales de décembre 2022 pour exploiter toutes ces réponses. Les responsables départementaux et académiques ont pris connaissance des réponses du questionnaire et émis des propositions sur les 4 axes en rapport avec l'école et ses acteurs. Une journée sous forme d'atelier où chacun a pu échanger et faire des propositions.

À l'issue de cette journée, toutes ces propositions ont été centralisées et rédigées par les membres du CA afin d'aboutir à un livre blanc regroupant toutes nos suggestions pour l'école du Futur. Le service communication de la Fédération a ensuite réalisé la mise en forme de ce document, riche des propositions élaborées par notre mouvement.

Et maintenant ?

La PEEP sera reçue au mois de mai par le ministre de l'Éducation nationale pour lui remettre ce livre blanc (NB : l'impression du rapport d'activité aura, à cette date, déjà eu lieu).

Le conseil d'administration remercie les parents d'élèves et les responsables d'APE pour leur contribution active.

Interventions à l'assemblée générale Rapport d'activité / Rapport financier

Lors de l'Assemblée Générale, les associations peuvent intervenir par l'intermédiaire de leur représentant statutaire.

Dans un souci d'efficacité, afin de pouvoir vous apporter les réponses les plus complètes tout en respectant les horaires de l'AG, nous vous recommandons de suivre impérativement les règles ci-dessous.

Les représentants statutaires des associations peuvent faire porter leurs demandes d'explications complémentaires sur :

- 1) le rapport d'activité,
- 2) le rapport financier.

L'intervenant rédigera sa question et l'enverra à la Fédération, au plus tard le **jeudi 8 juin 2023**, par mail à : **congrespeep2023@peep.asso.fr**.

Sur ce mail devront figurer :

1. l'intitulé de l'association au nom de laquelle s'exprime le représentant statutaire,
2. le paragraphe – et la page correspondante du rap-

port – sur lequel il souhaite intervenir, en précisant si cela concerne le rapport d'activité ou le rapport financier.

3. l'intitulé précis de la question posée.

Les demandes d'explications complémentaires, remises au secrétariat de l'AG avant la séance d'ouverture, ne pourront être prises en considération que dans la limite du temps laissé libre par les intervenants inscrits dans les délais normaux.

Le président donne la parole à chacun des intervenants inscrits en groupant, dans toute la mesure du possible, les demandes d'explications portant sur un même sujet. Il peut retirer la parole à tout délégué dont l'intervention :

- ne correspondrait pas au thème de la fiche remplie au préalable,
- dérogerait aux principes édictés ci-dessus,
- aurait une durée excessive, réduisant le temps disponible pour les autres délégués,
- ne respecterait pas des règles élémentaires de respect et de courtoisie.

Fédération PEEP

92, avenue d'Ivry, 75013 Paris

Tél. : 01 44 15 18 18

www.peep.asso.fr

EQUIPE DES PERMANENTS DU SIÈGE



HÉLÈNE VAIL
Directrice générale



ERIKA CHOLEAU
Chargée de communication
Coordinatrice du pôle
Communication interne
et externe



**MARIE- NOËLLE
PARANTHOËN**
Responsable du Service
Accompagnement des
associations -
Coordinatrice du pôle
Gestion interne



FRÉDÉRIQUE COLETTI
Assistante de gestion
Service Accompagnement
des associations



MARION VENNE
Informaticienne
Centre de ressources Peep

SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE PERSONNALISÉ

DU CP À LA TERMINALE

- 100% FINANÇÉ PAR L'ASSOCIATION
- OFFERT À TOUS LES ADHÉRENTS PEEP

AVEC DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inclus



Matières

- Français
- Philosophie
- Physique
- Allemand
- Mathématiques
- Histoire
- Chimie
- Espagnol
- Anglais
- Géographie
- SVT
- Italien



Aide
aux devoirs
en ligne

Pour échanger avec des enseignants issus de l'Éducation nationale, disponibles en visio ou par téléphone, de 17h à 20h, du lundi au dimanche (sauf vendredi), vacances scolaires comprises (hors Juillet-Août).



Ressources
Pédagogiques
en ligne

Plus de 10 000 ressources pédagogiques variées et adaptées à chaque niveau scolaire sont disponibles en illimité : fiches de cours, exercices et corrigés, révisions brevet/bac, quizz, audios, vidéos...



Documentaliste
en ligne

Un documentaliste en ligne est à disposition des élèves pour les aider dans leurs recherches afin de trouver rapidement les documents les plus appropriés à leurs besoins.

